



Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.

Quimper, le 07 octobre 2020

écomiam, les irréductibles du surgelé français, reconnu « Meilleure Relation-Client » lors des Trophées La Meilleure Chaîne de Magasins

écomiam (code ISIN : FR0013534617 - mnémonique : ALECO) , n°3 français¹ de la distribution spécialisée de produits surgelés, annonce avoir reçu le prix de la “Meilleure Relation-Client”, dans la catégorie « Restauration et alimentation spécialisée » lors de l'édition 2021 des Trophées La Meilleure Chaîne de Magasins décerné le 7 octobre lors d'une cérémonie organisée aux Salons de l'Aéro Club de France à Paris, en présence de nombreux responsables d'enseignes.

Une reconnaissance de l'engagement d'écomiam au service de ses clients

Le Trophée de la meilleure relation client est défini par les organisateurs du concours comme « le témoin d'une relation de confiance (...) installée avec succès entre la marque et le consommateur ». Cette confiance est un marqueur de l'identité d'écomiam, par la transparence sur l'origine 100% français des produits, leur qualité, la composition du prix de vente et la stabilité de ces prix.

Pierre Faignac, Directeur Général Adjoint d'écomiam, commente : « Nous sommes très fiers de voir notre première participation récompensée par nos pairs et les consommateurs. Cette distinction est la preuve de l'engagement quotidien de nos équipes au service de nos clients pour leur simplifier la vie, leur proposer une bonne expérience d'achat et tout faire pour les satisfaire tout en conservant nos valeurs ».



Un concours de référence pour le secteur de la distribution

Les Trophées La Meilleure Chaîne de Magasin, concours de référence dans le domaine de la distribution, décerne chaque année des prix dans 4 catégories :

¹ sources : Businesscoot – Janvier 2020 en nombre de magasins



- Meilleur E-commerce ;
- Meilleure chaîne de magasins ;
- Meilleure franchise ;
- Meilleure relation client.

Pour l'édition 2021, 441 chaînes ont participé au concours et 100 finalistes ont été retenus dans les 4 catégories. C'est suite à plus de 220 000 évaluations que les lauréats ont été désignés ce mercredi 7 octobre 2020.

À propos d'écomiam

Entreprise familiale créée en 2009, **écomiam** est le premier réseau éthique et accessible de distribution de produits frais surgelés essentiellement non transformés et 100% français. Le réseau **écomiam**, aujourd'hui constitué de 28 points de vente, dispose d'une offre « Click & Collect » et d'un site de vente en ligne assurant des livraisons à domicile en 48h sur l'ensemble du territoire en France métropolitaine. En 2019, **écomiam** a réalisé un chiffre d'affaires de 14,7 M€, en progression de 34% (+23% en organique).

écomiam est qualifiée Bpifrance Entreprise innovante.



Contacts

Relations investisseurs

ACTUS finance & communication
Corinne PUISSANT
ecomiam@actus.fr
Tél. 01 53 67 36 77

Relations presse

ACTUS finance & communication
Vivien FERRAN
vferran@actus.fr
Tél. 01 53 67 36 34

Avertissements

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une quelconque offre ou invitation à acquérir ou souscrire des titres, et ne fait pas partie d'une telle offre ou invitation, en France, au Royaume-Uni, aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Japon ou dans tout autre pays. Aucune communication ou information concernant le présent communiqué de presse ou concernant le Groupe ne peut être publiée dans un pays ou une région nécessitant un enregistrement ou un agrément. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. Une offre de valeurs mobilières en France ne serait ouverte qu'après approbation par l'Autorité des marchés financiers du Prospectus correspondant.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un Prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »).

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorized person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé, ou (iv) à toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Le présent communiqué ne constitue pas un Prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux États-Unis en l'absence d'un enregistrement ou d'une exemption d'un tel enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933 tel que modifié (le « U.S. Securities Act »). Ce communiqué de presse ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis.

La diffusion du présent communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué de presse ne constituent pas une offre de valeurs

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.



mobilières au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué de presse ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Déclarations prospectives

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse sont des déclarations prospectives, et non des données historiques. Ces déclarations prospectives sont fondées sur des opinions, prévisions et hypothèses actuelles, en ce compris, de manière non-limitative, des hypothèses relatives à la stratégie actuelle et future du Groupe ainsi qu'à l'environnement dans lequel le Groupe évolue. Elles impliquent des risques connus ou inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient amener les résultats réels, performances ou réalisations, ou les résultats du secteur ou d'autres événements, à différer significativement de ceux décrits ou suggérés par ces déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes incluent ceux et celles figurant et détaillés dans le Chapitre 3 « Facteurs de risque » du Document d'enregistrement.

Ces déclarations prospectives sont données uniquement à la date du présent communiqué de presse et le Groupe décline expressément toute obligation ou engagement de publier des mises à jour ou corrections des déclarations prospectives incluses dans ce communiqué afin de refléter tout changement affectant les prévisions ou événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces déclarations prospectives sont fondées. Les informations et déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performances futures et sont sujettes à divers risques et incertitudes, dont un grand nombre sont difficiles à prédire et échappent généralement au contrôle du Groupe. Les résultats réels pourraient significativement différer de ceux décrits, ou suggérés, ou projetés par les informations et déclarations prospectives.